

MAIRIE DE MOULISMES  
**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2022*

PROCES-VERBAL

Sous la présidence de Mme TABUTEAU Nathalie

**Présents** : Mme TABUTEAU Nathalie, Maire  
Mme ROBUCHON Christelle, M. COUSIN Thierry, adjoints,  
Mme BERTHELOT Marie-Laure, M. BOONMAN Cornélis, Mme LECOYER Linda, Mme  
PEIGNELIN Marie-Claude et M. PLAISIER Samuel.

**Excusés** : M. BOUIGEAU Patrick et Mme MELIN Valérie

**Votants** : 8

Mme ROBUCHON Christelle a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire fait l'approbation du procès-verbal du dernier conseil. Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait état qu'une majorité de conseillers en exercice a sollicité le vote au scrutin secret.

**1) DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DE MOULISMES DANS LES INSTANCES N° 22014478 ET N° 2201416-2 INTRODUITES PAR MME DUVERGER EVA DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS, CHOIX D'UN AVOCAT ET CONVENTION D'HONORAIRES**

**DELIBERATION N° 42 - 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
Considérant la requête présentée par Mme DUVERGER Eva enregistrée le 15/06/2022 sous le numéro 2201416-2 et la requête en référé enregistrée le 21/06/2022 sous le numéro 2201478, déposées devant le Tribunal Administratif de POITIERS et visant l'annulation de la délibération n° 29-2022 du Conseil Municipal de la commune de MOULISMES du 4 Mai 2022 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Madame le maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal,  
par 7 voix pour et 1 abstention,

- Autorise Madame le Maire à ester en défense dans la requête n° 2201416-2 et la requête en référé n° 2201478 introduites devant le Tribunal Administratif de POITIERS.
- Désigne la SCP interbarreaux DROUINEAU VEYRIER LE LAIN VERGER représentée par Maître Thomas DROUINEAU pour assurer sa défense.

- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'honoraires avec la SCP interbarreaux DROUINEAU VEYRIER LE LAIN VERGER.

## **2) QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Conseil d'école** : effectif à la rentrée prochaine : 18 (12 maternelles et 6 élémentaires)
- ✓ **Ressources humaines** : réunion bilan avec les agents de l'école le Mercredi 29 Juin 2022
- ✓ **Fête du village** : Samedi 02 Juillet 2022
- ✓ **Fête de l'école** : mardi 05 Juillet 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19h15.

Secrétaire de séance,  
Christelle ROBUCHON

A Moulismes, le 07 Juillet 2022  
Le Maire,  
Nathalie TABUTEAU